



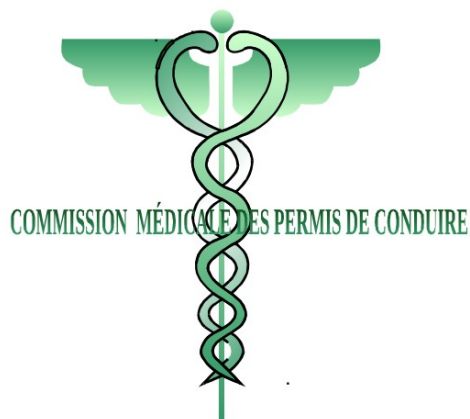
**PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau des élections et de
l'administration générale
Section police administrative de
circulation

Notice 12 : Ordonnance



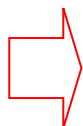
A l'attention du laboratoire :

Veillez effectuer au vu de la convocation en commission médicale primaire présentée par l'utilisateur :

* une analyse de sang (**Gamma GT, dosage VGM, Triglycérides et CDT**)

La mention "après vérification de l'identité" doit être impérativement précisée sur les résultats. Aucune analyse ne sera acceptée si cette condition n'est pas remplie.

Les médecins de la commission médicale primaire



RAPPEL : les frais d'examen sont à l'entière charge des patients et ne font pas l'objet d'un remboursement par la sécurité sociale.